

par Economie & Humanisme

« Pour que vivre ensemble soit un objectif réalisable, des conditions de base sont requises : avoir un logement, qui ne soit pas seulement un toit, des activités reconnues, une rémunération qui permette de vivre décemment. Il en découle donc des questions posées au fonctionnement de l'économie ». Ainsi s'exprimait notre association dans la présentation de l'axe de réflexion « Le défi de vivre ensemble » (1).

Une condition de base, c'est le travail conçu comme une contribution à la société. Service laborieux ou œuvre de création, le travail affirme la participation à un ensemble et entraîne une reconnaissance. Dans une société très monétarisée, cette reconnaissance est monétaire, mais elle doit l'être aussi autrement, c'est-à-dire de façon humaine par le regard d'autrui. Ainsi peut-on parler d'activité reconnue.

Notre mouvement fait preuve d'un solide scepticisme à l'égard de la thèse de l'allergie au travail ou à celle du travail comme valeur en voie de disparition. Tous ceux qui ont suivi les chroniques bibliographiques de cette revue consacrées depuis des années à ce thème n'en douteront pas. Ce n'est pas le travail qui est en crise, c'est le système de l'emploi. Le travail et l'emploi ne sont pas à identifier. Le travail est, avec la parole, une des grandes médiations des rapports de l'homme et de la nature et des hommes entre eux. L'emploi n'est que la forme particulière que prend le travail dans des sociétés industrielles et salariales, c'est à dire pendant une période brève à l'échelle de l'histoire humaine.

Qu'est donc notre système de l'emploi devenu ?

Le système français de l'emploi s'est constitué sous l'impact d'un accroissement des biens et des services dû à une économie monétaire et financière de production et d'échange. Ce puissant dispositif de production a organisé le travail sur le mode de l'emploi salarié avec des protections établies sous la pression de revendications ouvrières et syndicales et avec l'appui d'une législation protectrice issue du jeu de la démocratie représentative. En France, cela a pris la forme d'un volumineux droit du travail.

Dans une première phase de reconstruction, due aux retards et aux dégâts de la seconde guerre mondiale ainsi qu'aux exigences de modernisation sur le modèle de l'*american way of life*, l'État

(1) « L'épreuve de l'altérité », Economie & Humanisme n° 360, mars 2002, p. 85.



a promu une politique de plein emploi que soutenaient l'ampleur des besoins et les raretés de main d'œuvre. Faut-il rappeler que, dans les années 1960, l'économie française absorbait sans difficultés les demandes d'emploi fournies par les populations de campagnes en voie d'exode accéléré vers les villes, les nombreux rapatriés d'Algérie, au terme d'une guerre coloniale de huit ans et d'une colonisation de 130 ans, ainsi que de très nombreux travailleurs immigrés ; et ainsi depuis le début du siècle.

Au début des années 1970, une société salariale de plein emploi était en vue. Les ouvriers étaient mensualisés et le droit à la formation continue pour tous était affirmé. Cette vision s'est peu à peu dissipée. La hausse brutale du prix du pétrole déséquilibre la structure relative des prix. La concurrence internationale s'accroît. De nombreuses entreprises traditionnelles tombent en faillite. La courbe du chômage connaît une ascension spectaculaire. Une assurance-chômage généreuse amortit le choc.

Avec les années 1980, s'estompe la perspective du plein emploi. Tandis que le nombre des chômeurs ne cesse de s'accroître, le budget de l'assurance chômage ne répond plus. Un grand nombre de chômeurs non indemnisés vont devenir des « fins de droits » voués à la pauvreté. La politique sociale singeant le vocabulaire du marketing évoquera « les nouveaux pauvres ». L'époque se caractérise également par une vaste restructuration de l'appareil productif et par un rythme de croissance à long terme plus faible. Les objectifs de l'équilibre monétaire prennent le pas sur ceux du plein emploi. Ni la société civile, ni l'État ne sont cependant inertes face à une telle évolution. Une multitude d'initiatives seront prises en faveur des publics en difficulté et d'innombrables mesures d'insertion sociale, changeantes au gré des ministères successifs, multiplieront les formes d'emplois sociaux aidés. À côté de l'emploi typique, caractérisé par la solidité et la stabilité du lien salarial, que ce soit dans la fonction publique ou dans les entreprises, se multiplient les emplois atypiques marqués du sceau de la précarité : précarité de la subvention publique (2), précarité d'un lien salarial temporaire dans le cadre des emplois à durée déterminée et de l'intérim (3), précarité due à la fragilité économique de petites entreprises dépendantes de sous-traitants mis en concurrence et de marchés volatils, sans oublier la précarité économique.

Précarité ou flexibilité ?

Un emploi flexible peut aller de pair avec des itinéraires de mobilité ayant du sens pour ceux qui les suivent, si la mobilité est ascendante. L'emploi flexible est véritablement précaire, si la trajectoire professionnelle est incohérente, ce qui est souvent le cas pour ceux dont le capital éducatif et relationnel est le plus faible. La distinction entre flexibilité et précarité a du sens, car on ne doit

(2) Par exemple, les débats de la session d'été 2002 d'**Economie & Humanisme** ont bien montré en quoi le dispositif des « chantiers d'insertion » était finalement pauvre (dépendant largement du bénévolat) et précaire, car l'un des premiers qui serait touché par les réformes en cours, réforme des contrats CES notamment. Cf. **Sophie Ebermeyer** et **Cyril Kretzschmar** : « Les chantiers d'insertion de l'agglomération grenobloise », juin 2002.

(3) Cf. **Hugues Puel** et **Mireille Lapoire**, « L'intérim dans le secteur du BTP, une filière de qualification sous valorisée? », Rapport de recherche-action pour le Plan Urbanisme Construction Architecture, 2002. L'étude montre bien en quoi le travail intérimaire contribue à la richesse des entreprises utilisatrices et des entreprises intérimaires sans pour autant « enrichir » les travailleurs par une reconnaissance de leurs acquis professionnels.

pas confondre la flexibilité du travail et celle de l'emploi. La flexibilité du travail va de pair avec de nouvelles formes d'organisation des entreprises qui font appel davantage aux responsabilités des salariés, à leur réactivité et à leur capacité à accomplir plusieurs tâches. L'enrichissement du travail n'est donc pas à confondre avec la flexibilité comme fragilisation de la relation d'emploi.

Les cinq années du gouvernement Jospin ont été marquées par la volonté politique forte de relancer l'objectif de plein emploi. Rejetant le scepticisme quelque peu cynique d'un Mitterrand déclarant qu'en matière de lutte contre le chômage « on a tout essayé et rien ne marche », Lionel Jospin a pris à cœur de multiplier le nombre des emplois et de renverser la courbe du chômage. Il y fut aidé par la conjoncture économique qui vit l'élévation du taux de croissance à partir de 1997 et jusqu'en 2000. Mais il y contribua aussi avec les lois de réduction du temps de travail à 35 heures qui créèrent de 300.000 à 500.000 emplois supplémentaires.

Les élections du printemps 2002 ne permirent pas à Lionel Jospin de retirer le bénéfice politique de ce remarquable volontarisme. On sait qu'il fut éliminé au premier tour des élections présidentielles. L'ingratitude du peuple ne suffit pas à l'explication. Le retour à l'objectif du plein emploi des années 1960 ne fait pas l'affaire. L'économie et la société ont changé. Une partie de la population souffre désormais de la fragilisation de la relation d'emploi, qui est autant un sentiment qu'une réalité.

Certes, les cinq millions de fonctionnaires sont protégés par leur statut, mais la nécessaire réforme de l'État doit les entraîner dans de nouvelles formes de reconversion et de mobilité (4). Quant aux salariés du privé, même si les quatre cinquièmes jouissent de contrats à durée indéterminée, ils ressentent comme autant de menaces la multiplication des plans sociaux évoqués par le journal télévisé. En somme, le sentiment d'insécurité de l'emploi s'aggrave au même rythme que celui de l'insécurité dans les rues.

Bien entendu, ce sentiment s'accroît car il touche à une réalité bien tangible : la précarisation de l'emploi est tout à fait réelle à tous les niveaux de qualification, comme l'a montré Serge Paugam. Plusieurs formes d'intégration professionnelle (5) se dessinent recélant une dimension précaire, où se combinent insatisfaction du travail réalisé et instabilité de l'emploi.

L'économie et la société ont changé

On voit donc que le problème s'est déplacé. Il s'est élargi à celui des malaises du « vivre ensemble ». L'insuffisance de revenu afflige une partie de la population, autant par le spectacle de l'opulence affichée par les privilégiés d'une société qui demeure très inégale, que par la privation d'accès à certains biens et services

(4) Le dossier en a été magistralement établi dans l'ouvrage collectif dirigé par **Roger Fauroux** et **Bernard Spitz**, *Notre Etat. Le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont, 2000.

(5) Que S. Paugam définit à partir du rapport à l'emploi et du rapport au travail. Cf. 2ème conférence **Economie & Humanisme** - ACTIE, « La précarité dans l'emploi », 30/01/2001.



considérés comme essentiels. Pour reprendre la distinction célèbre de Jean Fourastié, c'est donc le genre de vie qui fait problème plus encore que le niveau de vie (6).

Serge Paugam rappelle comme sont liées les diverses formes de précarisation de l'emploi et la précarisation de la vie en général, ce qui fait du rapport à l'emploi un critère de différenciation sociale très important. En effet, des enquêtes (7) ont montré que les risques d'avoir des problèmes de santé, de logement, de vie familiale (divorce, séparation,..) sont d'autant plus grands que le rapport à l'emploi est précaire. Si ce constat est exact, quelques lignes directrices de l'action peuvent être esquissées :

- Animation du débat public sur les genres de vie en relativisant les indicateurs purement quantitatifs au profit des facteurs liés à la qualité de la vie en société : habitat et cadre de vie, mode de transport, accès aux soins médicaux, pratiques culturelles.
- Recherche d'équilibres sociaux au plan local : le sentiment de sécurité ne peut se développer qu'au niveau d'un territoire limité. Des liens sociaux sont à retisser par des initiatives à la base, qu'elles soient soutenues ou non par les élus locaux. Ces liens sociaux ont ainsi comme ancrage le logement, et son prolongement : le quartier.
- La question de l'éducation est centrale. C'est elle qui construit les personnes et les prépare à la mobilité dans une société en perpétuelle évolution technique et ouverte sur le vaste monde.
- Chaque système de l'emploi doit être interrogé en fonction du nouveau contexte et le droit du travail réformé et simplifié. Il se centrera désormais sur les chances nouvelles à offrir à des personnes ayant connu des échecs professionnels en se donnant comme objectif cette égalité des possibles dont parle Eric Maurin (8) dans un ouvrage récent.
- Enfin, rien ne se fera sans une évolution des attitudes et des comportements dans les différentes sphères de la vie sociale : quartier, entreprise, bureau, services collectifs, espaces publics. C'est d'un nouveau regard sur les activités des autres et sur leurs personnes dont nous avons besoin pour rendre à la société toute la plasticité dont elle a besoin pour se rajeunir et s'humaniser. La lutte contre les discriminations ethniques est au cœur du sujet (9). Quant à la mondialisation, elle ne saurait être abordée la peur au ventre, mais plutôt comme un fait porteur d'ouverture possible à l'universel.

(6) **J. Fourastié**, *Machinisme et bien être. Niveau de vie et genre de vie en France de 1700 à nos jours*, Paris, Editions de Minuit, 1962.

(7) Enquêtes « Conditions de travail » réalisées par la DARES (service statistiques du ministère du Travail).

(8) **E. Maurin**, *L'égalité des possibles. La nouvelle société française*, Paris, Le Seuil, 2002.

(9) **R. Benattig**, « Les discriminations ethniques », *Economie & Humanisme* n° 361, p. 84-87.